

COTISATIONS ET LICENCES

Procédure en service

Désormais, les adhérents F.S.D. sont priés d'utiliser la procédure directe (via notre site www.fededanse.fr) qui aidera la F.S.D. à continuer à vous offrir les mêmes services sans augmentation de frais, donc de cotisations et licences.

Le site F.S.D. devient interactif et offre un « masque de saisie » qui permet à toutes les structures qui le désirent de saisir directement leurs adhérents sans plus avoir à les envoyer par poste ou par mail, (sauf bien sûr aux adhérents dont l'organisation interne est entièrement conditionnée à l'actuelle procédure).

Avantages : diminution du délai requis pour assurer les pratiquants, diminution du travail de saisie et de correction des déclarations au niveau du secrétariat, et donc maintien pour encore une bonne durée des tarifs actuels. Le déclarant reçoit désormais la copie de sa déclaration.

Vous continuez bien sûr à envoyer le règlement prévu par chèque et par courrier postal **EN SPECIFIANT A CHAQUE ENVOI LE NOM ET L ADRESSE AUXQUELS IL FAUT VOUS POSTER LES LICENCES : MERCI !!!**

Pour une bonne clarté, il est prévu de continuer à imprimer au siège les licences individuelles et de les envoyer aux structures adhérentes.

Le service assurances R.C. et droits d'auteur sera sans changement.